

COMPTES RENDUS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2020
A DIX-HUIT HEURES TRENTE.

L'an deux mil vingt, le jeudi trente juillet à dix-huit heures, trente, le Conseil Municipal convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs VOLTOLINI , BOUTELET, DA SILVA, COGET, DUBOIS, DUCHENE, DULIZE, HUBERT et KERBART.

Absents excusés : Madame MARIADASS qui donne pouvoir à Monsieur BOUTELET, Madame FERTEY qui donne pouvoir à Madame COGET, Monsieur GRAND qui donne pouvoir à Monsieur KERBART, Monsieur MARAIS qui donne pouvoir à Monsieur DA SILVA.

Absent non excusé : Monsieur BRUNEAUX.

Secrétaire de séance : Madame Christelle COGET

1^{ère} partie :

SIGNATURE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020.

Madame COGET notifie que Madame FERTEY ne souhaite pas signer le compte rendu car il est stipulé l'intervention de Monsieur BRIDARD, lors du Conseil du 03 Juillet 2020, qui ne devait pas paraître dans ce dernier.

Monsieur DA SILVA indique qu'une réunion possède un début et une fin et que cette information n'avait pas y paraître.

Monsieur KERBART précise que l'information est indiquée « hors compte rendu ».

2^{ème} partie :

VALIDATION DU BUDGET :

Monsieur le Maire indique qu'il y a urgence à valider le budget primitif de la Commune car la date butoir se trouve fixée au 31 Juillet 2020.

1- ADHESION AUX SERVICES MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG 27

Monsieur le Maire explique le rôle des services de missions temporaires du Centre de Gestion de l'Eure. Ce service permet de pouvoir remplacer rapidement et pour un temps fixé les employés communaux absents moyennant un coût de 7% du salaire de l'agent remplacé.

Monsieur le Maire souhaite adhérer à ces services pour tous les employés communaux quel que soit leur emploi. Cette adhésion nous permet de pouvoir remplacer, pour exemple la secrétaire de Mairie le temps de ses congés en septembre.

Le vote à cette adhésion aux services missions temporaires du CDG 27 est procédé avec 8 voix + 4 pouvoirs POUR soit l'unanimité du conseil.

2- ADHESION AU SERVICE DE LA MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 27

Ce service permet un accès à la médecine du travail pour les employés communaux via le Centre de Gestion 27. L'employeur a l'obligation de vérifier la compatibilité de l'état de santé de ses agents à l'emploi qu'il occupe tous les deux ans. Les frais occasionnés par ces examens sont à la charge de l'administration employeur.

Le vote à cette adhésion au service de la médecine préventive du CDG 27 est procédé avec 8 voix + 4 pouvoirs POUR soit l'unanimité du conseil.

Arrivée de Monsieur Hubert à 19 heures

3- INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Le percepteur remplit un rôle de conseil et d'assistance pour la gestion budgétaire et financière auprès des collectivités locales de ce fait le conseil municipal décide d'accorder à Monsieur Olivier Chalaye l'indemnité de budget au taux de 100% par an, celle-ci sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

Le vote pour l'indemnisation du percepteur est procédé avec 9 voix + 4 pouvoirs POUR soit l'unanimité du Conseil.

4- PRIORISATION TRAVAUX SIEGE ET VOIRIE

Pour rappel, Monsieur le Maire indique que c'est le SIEGE qui pilote tous les travaux électriques et gazier dans la commune. Les frais de travaux effectués par le SIEGE sont pris en charge en partie par la commune

Une programmation de travaux sur les réseaux électriques (dont éclairage public) est prévue pour l'année prochaine soit 2021, toutefois une priorisation de projet doit être effectuée. Le Conseil opte pour le choix des Rue de Villeneuve et Rue de Bérou.

Concernant les énergies renouvelables sur les bâtiments publics, le Conseil sollicite auprès du SIEGE une étude de faisabilité / rentabilité de photovoltaïque de l'ensemble des bâtiments communaux.

En ce qui concerne la priorisation des travaux routiers demandée par l'EPN, le Conseil opte pour la rue Charles de Gaulle (étude de sécurisation de toute la rue et réfection complète après enfouissement des réseaux prévus en 2020 par le Siège) et la rue de Villeneuve (du carrefour de la VC 37 à l'ex R.D. 52, réfection de la chaussée et création cheminement piéton), en lien avec la demande SIEGE indiquée ci-dessus.

Le vote pour ces priorisations SIEGE et VOIRIE ainsi que l'étude pour la pose de panneaux photovoltaïques est procédé avec 9 voix + 4 pouvoirs POUR soit l'unanimité du Conseil

Monsieur BOUTELET intervient pour préciser qu'une habitante de la rue de Garençières se fait arracher régulièrement ses gouttières et sa toiture par des véhicules volumineux alors que la rue est interdite aux 3T5. Monsieur le Maire s'est déjà rendu sur place pour constater les dégâts. Pour y remédier 2 possibilités : une solution simple réalisable rapidement ou à défaut, une solution impliquant les services EPN après étude préalable. A ce jour, la Mairie ne possède pas de retour.

5- POINTS DIVERS

Vente de « Chez Clément »

Pour rappel : Le bâtiment appartient à l'EPN, le terrain à la commune.

Pour que la vente s'effectue dans les meilleures conditions, 3 solutions se présentaient :

- 1) Rachat par la Commune du bâtiment estimé à 160 000 – 180 000 euros,
- 2) Procédure judiciaire pour la vente du bâtiment auprès de l'EPN avec pour conséquence une fermeture du commerce sur plusieurs années,
- 3) Rencontre entre Monsieur VOLTOLINI, maire, Monsieur KERBART, 1^{er} adjoint et Monsieur LEFRAND, président de l'EPN, avec négociation pour la vente du terrain à l'EPN afin que ce dernier soit propriétaire de la totalité du lot pour un montant de 20 000 euros.

Monsieur Le Maire et Monsieur KERBART ont proposé la 3^{ème} solution.

Monsieur DA SILVA intervient afin d'avoir des explications sur le montant des 20 000 euros. Monsieur VOLTOLINI indique que la somme de 20 000€ est le résultat d'une négociation entre une vente à l'Euro symbolique et une vente à 27 000 € (base prix moyen du m² à Prey).

Monsieur KERBART précise que le bornage et les frais de géomètre seront pris en charge par l'EPN et rappelle que le but de cette transaction est de conserver le commerce de proximité.

Le vote pour la non-préemption du fonds de commerce ainsi que le choix de la vente du terrain est procédé avec 9 voix + 4 pouvoirs POUR dans le but de conserver le commerce de proximité pour les Preyens et Preyennes et sachant que la négociation avec l'EPN est déjà effectuée.

Commerce CROQ' LA POMME

Le commerce ambulant CROQ' LA POMME, installé tous les vendredis près de l'ancienne gare, demande l'autorisation de stationner en continu sa remorque sans date d'enlèvement pour une question de praticité de son activité.

Le conseil municipal vote contre par 9 voix soit l'unanimité.

Stationnement gênant parking pharmacie

Madame DULIZE intervient pour le stationnement d'un véhicule ne respectant pas les conditions de stationnement face à la pharmacie. Monsieur KERBART indique que suite à une précédente demande, une zone bleue est mise en place mais indique que des recherches seraient effectuées afin de savoir si l'arrêté correspondant a bien été pris, ainsi, procès-verbal pourra être dressé.

Tables écoliers :

Monsieur KERBART indique que des tables et des chaises ont été commandées pour la rentrée de septembre afin que cette dernière se passe au mieux. Cette commande représente un coût de 946.88 euros validée par le conseil vote POUR par 9 voix + 4 pouvoirs soit l'unanimité.

Salle des associations / cantine

Christelle COGET indique les difficultés rencontrées face à la rentrée de septembre, en cas d'obligation d'appliquer le plan de crise sanitaire « COVID 19 » à la cantine.

Restaurant scolaire : Capacité d'accueil : 50 places
Capacité en cas de crise sanitaire : 25 places

La commission propose dans un but d'anticipation :

Les enfants de maternelles : PS, MS, GS, CP et CE1(classe partagée avec les GS) effectuent leur repas à la cantine de l'école ce qui représente environ 58 enfants sur 2 services avec le respect des distanciations liées au COVID et seront encadrés par 3 employés communaux.

Pour les primaires : CE2 CM1 CM2, les repas seront pris à la maison des associations ce qui représente environ 48 enfants, l'encadrement sera effectué par 3 employés communaux.

Toutefois, un problème se pose face à l'utilisation de la maison des associations par les associations et les réservations de week-end de la salle via un nettoyage, désinfection poussé, manipulation des tables et chaises si la salle devait servir aux deux fonctions.

Dans l'attente des directives gouvernementales la commission cantine, école se réunira le 24 août prochain.

Dossier « Restauration scolaire »

Christelle COGET évoque le dossier de la restauration scolaire : suivant les termes de leur contrat, la Société CONVIVIO applique des pénalités à hauteur de 40 centimes par repas soit un total de 370 euros à la charge de la commune car le minimum de 80 repas n'a pas été honoré pendant la période COVID de mai à juillet. Le prestataire sollicite également la commune pour le paiement d'une seconde pénalité (participation à son impact COVID) d'un montant estimé à 3000 euros. De plus jusqu'aux vacances de la Toussaint, toujours en raison

du COVID, le prestataire propose un menu unique alors qu'auparavant un choix était possible entre plusieurs menus

La Commission Cantine a donc sollicité l'aide du service juridique de l'EPN afin de connaître les droits de la commune face à cette situation.

Rétrocession SILOGE

Monsieur VOLTOLINI indique qu'une rétrocession d'un terrain rue des Écoles contre 1 euro symbolique pour finaliser la parcelle, est actuellement en cours.

Intervention de Monsieur BRIDARD au sujet de la demande de masque. Monsieur le Maire propose aux habitants de se faire connaître et indique qu'une organisation de porte ouverte sera effectuée pour délivrer des masques supplémentaires sous présentation d'une carte d'identité. Monsieur le Maire précise que les dotations de masques du département sont en cours.

Madame COGET demande à Monsieur le Maire si des masques seront disponibles pour les employés communaux. Monsieur le Maire indique que le projet est en cours.

6- PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur KERBART débute la présentation par des félicitations adressées à Madame FERTEY et la commission finance pour le travail réalisé en peu de temps sur le budget primitif 2020. Ainsi qu'à Monsieur GROIZELEAU (2^{ème} Vice-Président de l'EPN) pour ses explications et conseils.

Monsieur le Maire précise que le vote du budget par le conseil municipal est indispensable pour l'envoi ensuite de ce dernier à la préfecture et au trésorier pour validation.

Monsieur KERBART poursuit par la présentation :

Des dépenses de fonctionnement :

- Réalisé : n-1 : 413 693.34 Euros
- Proposé : 790 636.09 Euros
- Voté : 790 636.09 Euros

Monsieur KERBART précise que les postes de dépenses vont être étudiés une par une afin de limiter les dépenses.

Des recettes de fonctionnement :

- Réalisé : n-1 : 508 271.09 Euros
- Proposé : 826 380.11 Euros
- Voté : 826 380.11Euros

Pour les recettes, Monsieur KERBART précise que ces dernières proviennent essentiellement des impôts et des dotations de l'état.

Monsieur KERBART précise que la commune dépense plus que les recettes qu'elle perçoit et comble avec la trésorerie en cours qui s'élève à 378 857.02 Euros.

Monsieur KERBART indique que les fonds de concours vont permettre à la commune de faire des économies sur des achats futurs éventuels car les fonds de concours peuvent être sollicités avec un montant minimum de 500 Euros.

Monsieur KERBART précise que le but est d'équilibrer le budget.

Monsieur KERBART détaille et explique les investissements dont le montant s'élève en dépense et recette à 138 764.11 Euros :

- Frais d'étude de la gare
- Participation à l'enfouissement des lignes via le SIEGE
- Chauffe-eau de l'école
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'église
- Achat d'extincteurs
- Matériels et outillages pour les employés communaux
- Tables et chaises d'écoliers pour l'école

Monsieur KERBART félicite Monsieur FAIVRE pour la gestion des emprunts car seuls 2 emprunts sont en cours à des taux très bas et précise que la commune n'est pas endettée.

- Prêt extension groupe scolaire, prêt renégocié (2018-2025) au taux 1.29% annuel.
- Prêt rachat de la gare (2017-2022) au taux 0.27 trimestriel

7- DELIBERATION ARRETANT LES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES 2020

Le conseil municipal décide de ne pas apporter de changement aux taux d'imposition communaux 2019 et fixe le produit des contributions directes 2020 à la somme de **198 477 €** dont ci-dessous le détail des taxes :

	Base	Taux	Produit
Habitation	1 023 000	9.41 %	96 264
Foncier bâti	631 200	12.34 %	77 890
Foncier non bâti	52 500	46.33 %	24 323

Le vote arrêtant les taux des impositions directes locales 2020 est procédé avec 9 voix + 4 pouvoirs POUR.

8- DELIBERATION LISTANT LES ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS

Monsieur KERBART effectue la déclinaison des subventions pour les associations :

- Amicale des Pêcheurs : 160 Euros (+ 80 euros)
- Anciens combattants : 250 Euros (+20 euros)
- Association culturelle et Sportive : 260 Euros (+ 30 euros)
- Association Bouge et Danse : 180 Euros (+ 60 euros)
- Cercle Culturel Hôpital de Pacy : 50 Euros (= montant identique)
- CFA du bâtiment d'Évreux : 120 Euros
- CFAIE du Val de Reuil : 120 Euros
- Club du Soleil d'Automne : 160 Euros (= montant identique)
- Prévention routière : 70 Euros (= montant identique)
- Football Club de Prey : 1000 Euros (-100 euros)
- Les Amis du Patrimoine : 180 Euros (+20 euros)
- Les Amis en Scène : 100 Euros (+20 euros)
- MFR Vimoutiers : 60 Euros
- Tennis Club de Prey : 180 Euros (+20 euros)
- SPAE : 50 Euros (- 30 euros)

Globalement suppression de certains dons dont le Téléthon, la Ligue contre la Cancer, Les Papillons Blancs, ADS Emploi

Monsieur KERBART indique que la subvention du FC PREY a été revue à la baisse car la mairie reçoit pour le club des grosses factures d'eau (2 800 euros pour l'année) et d'électricité. Monsieur KERBART précise que la mairie souhaite responsabiliser les encadrants du Football Club sur les finances engagées par la mairie (eau, tonte de pelouse, électricité, aménagement et entretien des terrains). Le FC PREY étant déjà bien avantagé par rapport aux autres associations de la Commune.

Monsieur KERBART souhaite proposer au FC PREY une augmentation des cotisations pour les jeunes extérieurs de la commune.

Monsieur DA SILVA indique que la baisse de subvention pour le FC PREY est punitive, Madame COGET rejoint l'idée de Monsieur DA SILVA.

Monsieur KERBART indique que la commune demande une responsabilisation du Club de football.

Monsieur DA SILVA invite Monsieur KERBART à se rendre au stade afin de trouver la cause de l'augmentation de la facture d'eau.

Le vote listant les attributions des subventions 2020 est procédé avec 9 voix + 4 pouvoirs POUR.

9- DELIBERATION FIXANT LE TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur KERBART indique qu'à ce jour, la commune emploie 7 agents titulaires (3 à temps complet et 4 à temps non complet) ainsi que 2 agents en contrat à durée déterminée.

Secrétaire de Mairie - Catégorie A : 1 agent à temps complet,
Agent de maîtrise - Catégorie C : 1 agent à temps complet,
Adjoint technique principal 2^o classe - Catégorie C : 1 agent à temps complet,
1 agent à temps non complet,
Adjoint technique - Catégorie C : 2 agents à temps non complet,
Agent spécialisé principal 1^o classe des écoles maternelles - Catégorie C : 1 agent TNC.

Intervention de Madame DUBOIS qui demande si la commune peut prendre des stagiaires ou des emplois d'insertion.

Monsieur VOLTOLINI répond que le sujet est à voir mais que dans un premier temps, nous allons adhérer aux services missions temporaires du CDG 27.

Le vote fixant le tableau des emplois communaux est procédé avec 9 voix + 4 pouvoirs POUR,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et deux minutes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.